

06-11-2018

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 6 NOVEMBRE 2018 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district n° 1; M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Gyslain Loyer, district n° 2; M. Luc Ducharme, district n° 6;
M. Denis Renaud, district n° 3;

Sous la présidence de la mairesse, Mme Audrey Boisjoly.
Le conseiller, M. Pierre Lépicier, est absent.
Le secrétaire-trésorier, M. Mario Miller, est présent.
Le secrétaire-trésorier adjoint, M. Jeannoé Lamontagne, est aussi présent.

340-2018

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit modifié par le retrait du point n° 3 et qu'il soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. ~~Remplacement de la directrice aux communications, loisirs et culture — Embauche;~~
4. Renouvellement de cotisation à BEN-BA Lanaudière;
5. Achat d'une camionnette pour le Service de sécurité incendie;
6. Procédure d'embauche pour un chauffeur-opérateur – Service des travaux publics – Affichage;
7. Déneigement du chemin Barrette et rue Dufresne – Amendement au contrat TP-DN02.11-2018;
8. Résolution requérant divers documents exigés par la Municipalité à Généreux Construction inc. dans le cadre de la phase 3.1 du Faubourg;
9. Achat de couronne pour le jour du Souvenir – Légion royale canadienne;
10. Adoption du règlement 367-2018 – Déneigement du domaine Beaulieu;
11. Octroi de contrat pour le déneigement du domaine Beaulieu à Luc Laferrière;
12. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens à la période de questions.

341-2018

Renouvellement de cotisation
à BEN-BA Lanaudière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est invitée à renouveler son adhésion à l'Association BEN-BA Lanaudière qui signifie « La grande entente de Lanaudière »;

CONSIDÉRANT QUE BEN-BA Lanaudière regroupe tous les organismes de la région de Lanaudière soutenus par leur municipalité et engagés dans un partenariat villageois ou communal auprès des populations de pays en développement;

CONSIDÉRANT QUE BEN-BA Lanaudière a pour mission de promouvoir l'émergence des partenariats entre villages et municipalités, favoriser l'échange et l'entraide entre ses membres et les soutenir dans la réalisation de leurs activités;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'autoriser une dépense de 25,00 \$ pour permettre à la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois de renouveler son adhésion à BEN-BA Lanaudière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

342-2018

Achat d'une camionnette
pour le Service de sécurité
incendie

CONSIDÉRANT QUE le Service de sécurité incendie doit effectuer des déplacements dans le cadre, entre autres, des demandes d'entraide;

CONSIDÉRANT QU' il est important de ne pas mobiliser inutilement les équipements d'intervention pour une demande d'entraide puisqu'une urgence peut survenir dans un moment impromptu;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées en conformité avec le règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QU' après analyse des demandes de prix reçues, celle de Fortier Auto (Montréal) Ltée est plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu :

1. d'autoriser l'achat d'une camionnette Ford F-150 2018 SuperCrew, au montant de 46 929,05 \$ avant taxes, auprès de Fortier Auto (Montréal) Ltée, selon les particularités décrites au devis préparé par le Service de sécurité incendie;
2. d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à signer les documents relatifs à l'achat de ladite camionnette;
3. d'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie à entreprendre des démarches auprès de la SAAQ pour l'immatriculation de la camionnette;
4. d'allouer au Service de sécurité incendie un budget de 4 600,00 \$ avant taxes pour l'achat d'équipements destinés à la conversion de la camionnette en véhicule d'urgence et de services.

Cette dépense est prise à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

343-2018

Procédure d'embauche pour
un chauffeur-opérateur au
Service des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE cinq employés sont présentement en place au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement en place pour le service de déglçage est de cinq véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les heures de conduite et de repos des conducteurs de véhicules lourds* impose un maximum d'heures de conduite ainsi qu'une période de repos par employé;

CONSIDÉRANT QUE selon la convention collective en vigueur, un minimum de quatre salariés aura la garde en dehors des heures régulières de travail;

CONSIDÉRANT QUE selon la convention collective en vigueur, un employé n'est pas tenu de fournir une disponibilité de travail une fin de semaine sur quatre;

SUITE DE LA RÉOLUTION 343-2018

CONSIDÉRANT QU' il est primordial d'offrir un service adéquat aux citoyens de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le tout cause un manque significatif au niveau des employés disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'autoriser le directeur du Service des travaux publics à publier une offre d'emploi afin de pourvoir à un poste de chauffeur-opérateur ou chauffeuse-opératrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

344-2018

Déneigement du chemin
Barrette et rue Dufresne –
Amendement au contrat TP-
DN02.11-2017

CONSIDÉRANT la résolution 305-2017 (contrat avec la compagnie 9117-6834 Québec inc. pour le déneigement, enlèvement et transport de la neige, selon le cahier de charges TP-DN02.11-2017);

CONSIDÉRANT QUE sur certaines rues, l'enlèvement et le transport de neige doivent être effectués;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu d'amender le cahier de charges no TP-DN02.11-2017 afin d'y inclure ce qui suit :

**RUES ADDITIONNELLES
ENLÈVEMENT ET TRANSPORT DE NEIGE**

Rues	Longueur en km
Rue Dufresne (côté trottoir seulement – entre la rue Principale et le chemin Barrette)	0,064
Chemin Barrette (côté trottoir seulement – entre la rue Principale et la rue Dufresne)	0,040

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

345-2018

Résolution requérant divers
documents exigés par la
Municipalité à Généreux
construction dans le cadre
de la phase 3.1 du Faubourg

CONSIDÉRANT QUE Faubourg Saint-Félix inc. désire poursuivre son développement domiciliaire avec l'ouverture de la phase 3.1;

SUITE DE LA RÉOLUTION 345-2018

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que l'entreprise Généreux construction inc. doit nous remettre les documents suivants dans la cadre du la phase 3.1 du projet Faubourg :

1. les plans et devis de construction de la phase 3.1 pour le prolongement des services municipaux;
2. une lettre de confirmation autorisant la firme d'ingénieur GBi Service d'ingénierie à effectuer la surveillance en permanence des travaux de chantier et de bureau. À la fin des travaux, l'ingénieur devra remettre à la Municipalité les plans finaux, les rapports de laboratoire, inspections des conduites et listes des travaux à compléter ou corriger;
3. une lettre de confirmation autorisant la firme GBi Service d'ingénierie à effectuer le contrôle qualitatif des matériaux;
4. l'échéancier des travaux et le cas échéant, une réunion de démarrage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

346-2018

Achat de couronne pour le
jour du Souvenir –
Légion royale canadienne

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'autoriser une dépense de 70,00 \$ pour l'achat d'une couronne afin de souscrire à la campagne du Coquelicot en mémoire de nos anciens combattants pour le jour du Souvenir, auprès de la Légion royale canadienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

347-2018

Adoption du règlement
367-2018 – Déneigement au
domaine Beaulieu

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 367-2018 concernant le déneigement au domaine Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le projet de règlement 367-2018 soit adopté.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 367-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

348-2018

Octroi de contrat pour le déneigement du domaine Beaulieu à la Ferme Luc Laferrière

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de mandater Ferme Luc Laferrière inc. à exécuter le déneigement et le déglacage des rues Beaulieu, Suzanne ainsi que la plage Beaulieu du 1^{er} novembre 2018 au 30 avril 2019, pour un montant de 3 200,00 \$ avant taxes, en se référant aux indications mentionnées dans la demande de prix préparée par le directeur des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné, secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

349-2018

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 03.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Sec.-trés. adjoint et dir. général adjoint

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».